



BTS COMPTABILITE GESTION

LES MECANISMES COMPTABLES

Formateur : Chantal Brandan

Compétences visées :
Connaissance des bases de la comptabilité

Sommaire :

- 1) Le principe de la partie double
- 2) Les différentes catégories d'emplois et de ressources
- 3) Le plan des comptes de l'entreprise
- 4) Le modèle comptable

LES MÉCANISMES COMPTABLES

La comptabilité permet de réaliser une synthèse des informations financières de l'entreprise afin de prendre des décisions stratégiques.

Pour les entreprises les plus petites, il est possible de se contenter d'une comptabilité dite « de caisse » qui consiste à n'enregistrer que les encaissements et les décaissements. Toutefois, ce système atteint très vite ses limites :

- comment savoir quels clients n'ont pas réglé leurs factures ?
- comment juger la performance de l'entreprise si de nombreuses dépenses ont été engagées mais pas encore payées ?

C'est pour pallier ces insuffisances qu'a été mis en place dès le Moyen-âge le mécanisme de la comptabilité « en partie double » qui permet de conserver une trace de toutes les ressources obtenues par l'entreprise et de l'usage qui en a été fait.

1. Le principe de la partie double

Selon cette technique, chaque opération réalisée par l'entreprise est étudiée sous deux angles différents : son **origine** et sa **destination** :

- l'origine de l'opération correspond à la **ressource** (au moyen) qui est utilisée
- la destination correspond à **l'emploi** (au but) qui en est fait.

2- Les différentes catégories d'emplois et de ressources

On distingue deux catégories de ressources :

- les ressources internes (apports de capitaux et ressources générées par l'activité de l'entreprise (exemple : vente) et qui lui sont définitivement acquises).
- les ressources externes, obtenues auprès de personnes extérieures à l'entreprise et qui devront être remboursées à plus ou moins longue échéance.

Elles constituent le passif du bilan (exemple : emprunt bancaire).

De la même façon, on distingue deux catégories d'emplois :

- les emplois non récupérables, qui sont définitivement consommés. Ils représentent un appauvrissement pour l'entreprise et constituent les charges du compte de résultat (salaires versés par exemple).
- les emplois récupérables qui constituent l'actif du bilan (terrain acheté).

3- Le plan des comptes de l'entreprise

En France, la liste des comptes à utiliser est imposée par le PCG. Ceux-ci sont répartis en 7 classes, dont le numéro constitue le premier chiffre des comptes de la classe considérée.

Les comptes des classes 1 à 5 concernent des éléments du patrimoine et seront regroupés au bilan :

- 1 financement à long terme,
- 2 investissements à long terme,
- 3 stocks,
- 4 créances et dettes à court terme,
- 5 trésorerie.

Les comptes des classes 6 et 7 concernent l'activité et seront regroupés au compte de résultat :

- 6 charges,
- 7 produits.

Etudions maintenant ces catégories plus en détail :

classe 1 : comptes de capitaux

Cette catégorie regroupe les capitaux investis dans l'entreprise de manière durable : les apports effectués par les associés ou par l'exploitant, les emprunts à long terme effectués par l'entreprise, etc ...

classe 2 : comptes d'immobilisations

Une immobilisation est un élément identifiable du patrimoine dont on attend des avantages économiques futurs (bien destiné à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise) : il ne se consomme pas au premier usage (local, camion, machines...).

On distingue les immobilisations incorporelles (fonds de commerce, logiciels, ...), les immobilisations corporelles (bâtiment, mobilier, ...) et les immobilisations financières (dépôt de garantie versé, placements financiers à long-terme...).

classe 3 : comptes de stocks

On distingue les stocks selon leur destination : matières premières (biens destinés à être transformés au cours du cycle de production avant d'être vendus), autres approvisionnements (biens destinés à être consommés au cours du cycle de production), produits finis (biens déjà transformés au cours du cycle de production et destinés à être vendus), marchandises (biens destinés à être vendus « en l'état », c'est-à-dire sans transformation).

classe 4 : comptes de tiers (non financiers)

Cette classe regroupe les créances et les dettes vis-à-vis des tiers, c'est-à-dire des personnes physiques ou morales avec laquelle l'entreprise est en relation :

- 40: fournisseurs
- 41: clients
- 42: salariés
- 43: organismes sociaux
- 44: Etat
- 45: groupe et associés
- 46: autres tiers

classe 5 : comptes financiers

Cette classe regroupe la trésorerie de l'entreprise : les placements financiers à court-terme (SICAV), les comptes bancaires et la caisse.

classe 6 : comptes de charges

On distingue :

- les charges d'exploitation (achats de produits, frais de personnel, loyer, ...),
 - 60: achats de biens
 - 61 et 62: achats de services
 - 63: impôts et taxes
 - 64: charges de personnel
 - 65: autres charges d'exploitation
- les charges financières (intérêts payés sur les emprunts) dont le numéro commence par 66.
- les charges exceptionnelles (amendes, pénalités) dont le numéro commence par 67.

classe 7 : comptes de produits

De même que pour les charges, on distingue les produits d'exploitation 70 (ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises, c'est-à-dire le chiffre d'affaires, ...), les produits financiers 76 (intérêts reçus sur les placements) et les produits exceptionnels 77 (indemnité reçue, produit de la cession d'une immobilisation).

701 ventes de produits finis

706 ventes de prestations de services

707 ventes de marchandises

Il existe une certaine symétrie dans la numérotation des comptes qui permet de faciliter leur utilisation (par exemple 66 = charges financières et 76 = produits financiers). De plus, le rang occupé par certains chiffres est significatif : un 8 en deuxième position marque un compte d'amortissement, un 9 en troisième position indique un compte fonctionnant en sens inverse du sens habituel (exemple : 401 = dette vis-à-vis d'un fournisseur et 4091 = acompte versé à un fournisseur).

Selon la taille de l'entreprise, celle-ci devra utiliser un niveau de détail plus ou moins grand. Le **système de base** est le niveau de référence ; il est obligatoire pour toutes les entreprises (sauf les plus petites qui peuvent utiliser le système abrégé). Le système développé est plus détaillé et peut être utilisé par les entreprises qui souhaitent affiner l'analyse de leurs opérations.

4- Le modèle comptable

4.1 Le journal

Toutes les opérations réalisées par l'entreprise sont enregistrées quotidiennement et par ordre chronologique au journal de l'entreprise sur la base de **pièces comptables justificatives** (factures, chèques...). Le journal est un document obligatoire dont la tenue est normalisée. Il permet d'avoir une vision globale de l'opération réalisée.

4.2 Le grand livre

Le grand livre est un ensemble de comptes de l'entreprise. Toutes les écritures enregistrées au journal sont reportées dans les comptes quotidiennement.

4.3 La balance

La balance est un tableau récapitulatif de tous les comptes de l'entreprise classés suivant les numéros du Plan Comptable Général. Ce tableau fait apparaître pour chaque compte son identification, sa situation et son solde. Dans une comptabilité manuelle, les totaux de la balance permettaient de déceler des erreurs portant atteinte au principe de la partie double : Débits = Crédits. Les logiciels de comptabilité n'admettant que des écritures pour lesquelles la partie double est respectée, ces erreurs sont désormais impossibles.